## AR Prefecture

016-211601703-20220829-2022 5 1A-DE Reçu le 02/09/2022 ublié le 02/09/2022

délibération : D 2022 5 1

L' an deux mille vingt deux, le lundi 29 août à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, mairie le bourg à JUIGNAC,

sous la présidence de Monsieur DELAUNAY Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 11

Date de convocation du : 22 Août 2022

Présents: 10

Votants: 10

Présents: Madame LE MERCIER Christelle, Madame VENDE Nathalie, Madame BANACH Roselyne, Monsieur DELAUNAY Alain, Madame GUILLON Corinne, Monsieur MARRONNEAUD Christophe, Monsieur PETIT Christophe, Monsieur

SUCQUET Daniel, Monsieur VERGNON Bernard, Monsieur VIGIER Alain

Absent(s):

Objet : suppression de l'éclairage public

Excusé(s): Monsieur VRIGNAUD Jérôme

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie VENDE

L'envolé du prix de l'électricité devient exponentiel. Pour lutter contre la précarité énergétique l'Etat a mis en place le bouclier tarifaire afin d'atténuer les hausses de tarif. Contrairement aux ménages, les collectivités et les entreprises ne sont pas concernées par cette régulation et subissent donc des augmentations très importantes.

Afin de réaliser des économies, Monsieur le maire, après avoir présenté le tableau récapitulatif des dépenses des années précédentes, propose l'arrêt de l'éclairage public sauf les weekends où les salles communales seront louées pour des manifestations associatives communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer l'éclairage public. Il sera rétabli pour les manifestations associatives communales.

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Emis le 29/08/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Alain Delaunay, Le Maire Alain DELAUNAY, Maire de **JUIGNAC** 

